Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Garderie Centre Éducatif Le Palais du Plaisir Inc.	2020086	Le 04 octobre 2023
Nom de l'établissement		Numéro de téléphone
Garderie Centre Éducatif Le Palais du Plaisir Inc.		(506) 284-2357
Adresse		
15 rue Valcourt Saint-Quentin NB E8A 2B5		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste
Janel Aubut		Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	13 oct. 2023	
Commentaires : L'exercice d'urgence n'a pas été complété pour le mois d'août et septembre. Il doit être effectué tous les mois et devra être fait prochainement pour le mois d'octobre afin de corriger la lacune.			
50(2) Le jour même de la survenance d'un incident, l'exploitant d'un établissement agréé en informe le parent ou le tuteur et s'assure qu'il signe le registre quotidien pour attester qu'il en a été mis au courant.	50(2)	04 oct. 2023	04 oct. 2023
Commentaires : Les parents ne signaient pas les rapports d'incidents mineurs. Suite à une discussion, les parents signeront les rapports d'incidents mineurs. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

- Le ratio est respecté lors de l'inspection de renouvellement.

- Discussions avec l'administratrice concernant la formation de RCR qui expire le 6 octobre pour deux éducatrices. La formation était prévue pour le 27 septembre, mais a été repoussée au 19 octobre. Ces éducatrices ne peuvent pas être seules avec les enfants du 6 octobre au 19 octobre.

- Discussions avec l'administratrice concernant la planification et documentation. Un plan est en place pour essayer d'autres moyens. Des discussions avec l'agente pédagogique auront lieu pour aider à ce niveau.

- Discussions avec l'administratrice concernant le bas de la clôture du parc extérieur et de la corde à linge qui doit être enlevée sous peu. Il est recommandé de vérifier d'état de la clôture après la fonte de la neige pour s'assurer que c'est sécuritaire pour les enfants et qu'ils ne peuvent pas sortir en dessous.

Observations:
- Les enfants du groupe de 3-4 ans sont allés à l'extérieur.
- Les enfants du groupe de 2 ans faisaient des jeux libres et l'éducatrice chantait des chansons. Ensuite, ils sont allés à l'extérieur.
- Les nourrissons faisaient des jeux libres et sont allés à l'extérieur. L'éducatrice a chanté des chansons.
- Tous les enfants ont mangé leur repas et ont fait la période de repos.

original signé par Janel Aubut	Le 04 octobre 2023
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date
original signé par Christina Ratté	Le 04 octobre 2023
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date